



Observatoire national  
de la vie étudiante

INFOS

n<sup>o</sup> 24  
Juin  
2010

# LES DOCTORANTS

## Profils et conditions d'études

Ronan VOURC'H, Ingénieur de recherche  
à l'Observatoire national de la vie étudiante

### Des profils variés selon les disciplines

En 2008-2009, 65 000 doctorants sont inscrits dans les universités françaises, soit 5% de l'ensemble des étudiants. La mise en place du contrat doctoral à la rentrée 2009 a marqué une avancée dans le processus de professionnalisation du doctorat. Elle illustre aussi la distinction entre la situation des doctorants et celle des étudiants de licence ou de master dont l'emploi du temps est davantage organisé autour des études et de l'assistance aux enseignements. Les données de l'enquête triennale de l'OVE montrent que l'ancrage disciplinaire et les modes de financement sont des facteurs déterminants pour comprendre les conditions de réalisation de la thèse et permettent de distinguer quatre catégories de doctorants : *les doctorants professionnels, les doctorants solitaires financés, les doctorants non financés intégrés et les doctorants solitaires non financés.*

Il en va des doctorants comme des étudiants inscrits en licence ou en master : les profils varient nettement selon les disciplines. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'âge, le genre, la nationalité et la répartition géographique (cf. tableau 1). En lettres-SHS, où la durée moyenne des thèses soutenues est plus longue que partout ailleurs<sup>1</sup> et où les étudiants salariés sont surreprésentés, l'âge moyen des inscrits en thèse est légèrement supérieur à 34 ans. En sciences, où les parcours sont plus linéaires, les retards à l'entrée dans le supérieur moins fréquents et les durées de thèse plus courtes, l'âge moyen est de 27 ans. Les étudiants inscrits en droit-économie occupent une position intermédiaire avec un âge moyen conforme à la moyenne nationale. Contrairement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles du cursus universitaire où les filles sont majoritaires parmi l'ensemble des inscrits<sup>2</sup>, en doctorat les garçons sont proportionnellement plus nombreux. Ils renforcent leur présence en sciences où ils sont majoritaires dès le 1<sup>er</sup> cycle, renversent la tendance en droit-économie et gagnent du terrain en lettres-SHS tout en restant minoritaires.

Tableau 1 - Caractéristiques socio-démographiques des doctorants

	% de filles	Âge moyen	% d'étudiants étrangers	% d'étudiants issus des classes populaires	% d'inscrits en Ile-de-France
Sciences	34,4	27,1	34,3	25	31
Droit, économie	42,8	29,6	43,5	25,5	38,8
Lettres, SHS	59,4	34,3	33,7	24,8	44,9
<b>Ensemble</b>	<b>46,1</b>	<b>30,5</b>	<b>35,2</b>	<b>25</b>	<b>38</b>

Lecture : 34,4% des doctorants sont des femmes, l'âge moyen des doctorants en lettres-SHS est de 34,3 ans, 43,5% des doctorants en droit-économie sont étrangers, 25% des doctorants en sciences sont issus des classes populaires, 44,9% des doctorants en lettres-SHS sont inscrits en Ile-de-France.

Source : OVE, enquête Conditions de vie, éditions 2003 et 2006.

## Notes

- 1 La durée moyenne des thèses est de 4 ans. Elle varie de 3,3 ans en chimie à 4,9 ans en sciences de l'homme et des humanités. Source : Ministère de l'Education nationale; Ministère de la Recherche; Direction de la recherche; mission scientifique universitaire (2001). Rapport sur les études doctorales.
- 2 En 2008-2009, en université, elles représentent 57,4% des inscrits au niveau licence et 57,7% au niveau master. Source : *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MEN-DEPP), septembre 2009.

Plus d'un tiers des étudiants inscrits en doctorat sont de nationalité étrangère contre environ 15 % à l'université tous cycles confondus. La mobilité internationale est en effet plus forte au niveau doctorat et les étudiants étrangers poursuivent plus fréquemment leurs études en thèse après l'obtention d'un master recherche que les Français<sup>3</sup>. Ici aussi la situation varie selon les disciplines et c'est en droit-économie que les étudiants étrangers sont les plus nombreux.

La répartition des doctorants sur le territoire illustre l'attractivité de la région parisienne qui regroupe plus du tiers des inscrits. C'est en lettres-SHS que cette tendance est la plus marquée puisque 44,9 % des inscrits sont en Ile-de-France et 31,5 % dans la seule académie de Paris.

L'ouverture sociale, mesurée ici par la part des étudiants issus des classes populaires, s'opère dans des proportions égales dans les différentes disciplines. Cependant, deux remarques doivent être faites. Tout d'abord, l'ouverture sociale est moins importante en doctorat qu'en master et en licence où les étudiants issus des catégories populaires représentent respectivement 32,9 % et 38,5 % des inscrits. Ensuite, lorsque l'on cherche à détailler de façon plus fine la structure de la population des doctorants, on constate que les enfants issus des classes moyennes sont proportionnellement plus nombreux en lettres-SHS qu'ailleurs : 34,3 % contre 32,6 % en droit-économie et 31,9 % en sciences. Or, on sait combien ces catégories sont rendues plus fragiles dans un contexte économique difficile.

## Le contrat doctoral

Mis en place à la rentrée 2009, le contrat doctoral est un contrat de droit public conditionné par l'inscription en doctorat. Il remplace le dispositif de financement de l'allocation de recherche (et le monitorat) qui reposait sur un contrat d'un an renouvelable deux fois. Conclu pour une durée de trois ans suite à la sélection des candidats par les écoles doctorales, il est applicable dans les universités comme dans les organismes de recherche. Il peut être prolongé d'un an pour des raisons particulières liées soit à la thèse, soit à la vie personnelle du doctorant comme une maternité ou un congé maladie.

Les activités confiées au doctorant contractuel peuvent être exclusivement consacrées à la recherche mais également inclure d'autres tâches : enseignement, information scientifique et technique, valorisation de la recherche, missions de conseil ou d'expertise... Le contrat doctoral fixe une rémunération minimale : 1 663,22 € bruts mensuels pour une activité de recherche seule et 1 998,61 € bruts en cas d'activités complémentaires. L'employeur doit proposer toutes les formations nécessaires à l'accomplissement des missions du doctorant, que ce soit la préparation de la thèse ou les activités complémentaires. Une commission paritaire instituée au sein de chaque établissement peut être saisie de tout litige relatif à ces contrats (exécution, interruption du contrat, etc.).

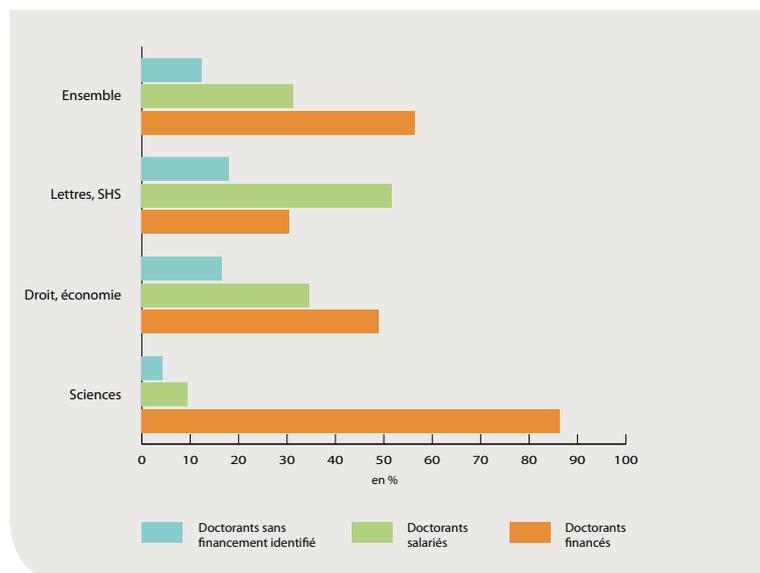
## Les conditions de réalisation de la thèse

### Les modes de financement

Les sources de financement pour la réalisation du doctorat sont de diverses natures. Un étudiant peut ainsi bénéficier d'une allocation de recherche (remplacée, en 2009, par le contrat doctoral), d'un poste d'ATER (Attaché temporaire d'enseignement et de recherche), d'une bourse sur fonds propres de l'université, d'une bourse régionale, d'une Cifre (Conventions industrielles de formation par la recherche)... En outre, les financements peuvent se cumuler, un allocataire de recherche pouvant faire simultanément du monitorat, ou se succéder, un allocataire de recherche pouvant devenir ensuite ATER.

Le questionnaire de l'enquête *Conditions de vie* permet d'identifier les principales ressources des étudiants et notamment celles qui concernent plus directement le financement des études. À partir de ces informations, il est possible de distinguer trois situations principales : les doctorants qui bénéficient d'une aide financière, ceux qui sont salariés et, enfin, ceux pour lesquels aucun financement n'est identifié.

Figure 1 - Principales ressources financières des doctorants



Source : OVE, enquête Conditions de vie, éditions 2003 et 2006.

### Les doctorants financés (56,4 % de l'ensemble<sup>4</sup>)

Ce sont les doctorants qui déclarent bénéficier, au moment de l'enquête, de ressources issues d'un travail « intégré » à leurs études et/ou d'une allocation d'études directement liée à la réalisation de la thèse. Concernant l'activité rémunérée, il s'agit le plus souvent de postes d'ATER (41 % des doctorants financés)<sup>5</sup>. Quant aux allocations d'études, elles prennent le plus souvent la forme d'allocations de recherche (58,2 % des doctorants financés); les bourses d'Etats étrangers sont citées par 14,8 % des doctorants et les autres formes d'allocation (financement d'entreprises et de collectivités territoriales notamment) par 12,4 % d'entre eux. Cependant, les situations diffèrent significativement selon les disciplines puisque près de neuf doctorants sur dix sont financés en sciences où l'inscription est le plus souvent conditionnée par l'obtention d'un financement, contre moins d'un sur trois en lettres-SHS. En effet, les différentes disciplines ne disposent pas, par exemple, du même contingent d'allocations de recherche. Ainsi, en lettres-SHS, 9,1 % de l'ensemble des doctorants déclarent bénéficier d'une allocation de recherche contre 20,1 % en droit-économie et 61,3 % en sciences.

### Les doctorants salariés (31,3% de l'ensemble)

Ce sont les doctorants qui travaillent « à côté » de leurs études. Dans leur grande majorité (81 % d'entre eux), ils exercent cet emploi au moins à mi-temps, au moins 6 mois par an pour une rémunération médiane de 1500 €. Pour ceux qui travaillent à temps partiel ou de façon occasionnelle (19 %), l'emploi empiète moins sur le temps dédié à la réalisation de la thèse au risque de rendre plus précaire les conditions matérielles de sa réalisation (rémunération médiane de 300 €). Parmi ces doctorants salariés, on trouve près d'un tiers d'enseignants et un quart de cadres ou professions libérales souvent engagés dans une thèse au long cours. Il s'agit d'une situation très fréquente parmi les doctorants en lettres-SHS puisque 52 % d'entre eux réalisent leur thèse en étant salariés (les deux tiers sont enseignants).

### Les doctorants sans financement identifié (12,3 % de l'ensemble)

Très peu représentés en sciences, cette catégorie regroupe environ un doctorant sur cinq dans les autres champs disciplinaires. Ne percevant pas de ressources issues d'une activité rémunérée (en lien ou non avec leur travail de recherche) ou d'une allocation d'études, ils bénéficient plus fréquemment d'une aide financière directe de leur famille. Ainsi, ils déclarent percevoir 187 € par mois en moyenne de la part de leurs parents contre environ 80 € pour les autres étudiants. En outre, les parents prennent plus fréquemment certaines de leurs dépenses liées à l'entretien de la vie courante. C'est le cas notamment de la prise en charge partielle ou totale du loyer (19,8 % contre 7 % pour l'ensemble des doctorants), des frais liés à l'alimentation (15,7 % contre 7,2 %) ou à la santé (18,8 % contre 8,9 %). Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une population pour laquelle les conditions de réalisation de la thèse sont plus difficiles : 52,1 % d'entre eux sont insatisfaits de leurs ressources, soit 24 points de plus que moyenne. Cette tendance est accentuée pour les étudiants étrangers (59,1 % d'insatisfaits) qui représentent près de la moitié des doctorants sans financement.

## Notes

<sup>4</sup> Selon le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la rentrée 2008, 67 % des doctorants inscrits en première année de thèse ont bénéficié d'un financement (Source : *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n°3, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, décembre 2009). Le taux issu de l'enquête *Conditions de vie* est moins élevé car il prend en compte l'ensemble des doctorants.

<sup>5</sup> Au sujet du travail rémunéré, le questionnaire de l'enquête ne comporte pas de modalité particulière sur le monitorat. On peut raisonnablement supposer que les doctorants dans cette situation ont déclaré cette activité comme relevant de la catégorie « Vacataire universitaire » (16,9 % des Doctorants financés) ou « Autre activité intégrée aux études » (27,3 %).

## Pratiques studieuses, l'apprentissage de la recherche par la recherche

Des recherches menées au niveau local sur les conditions de vie des doctorants ont montré combien le rattachement plus ou moins fort au laboratoire d'appartenance (disposer d'un espace de travail personnel, accéder à des formations, participer à des productions collectives...) avait une incidence sur le déroulement de la thèse et, plus largement, sur l'apprentissage du métier de chercheur<sup>6</sup>. L'enquête triennale de l'OVE ne comporte pas de question particulière sur la relation qu'entretient le doctorant avec son laboratoire de rattachement. Néanmoins, à partir de certains indicateurs relatifs aux conditions de travail, il est possible d'évaluer dans quelle mesure le doctorant se trouve (ou non) intégré dans un environnement de travail collectif et organisé autour de la réalisation de la thèse.

Les informations relatives aux lieux de travail les plus fréquents mettent clairement en évidence une opposition entre les sciences dures et les autres disciplines. En effet, les deux tiers des doctorants en sciences, dont la recherche passe davantage par l'expérimentation en laboratoire et les interactions entre chercheurs, déclarent travailler « souvent » dans leur établissement d'études contre 22% en droit-économie et 14,8% en lettres-SHS (cf. tableau 2). Par contre, ils sont proportionnellement moins nombreux à fréquenter les bibliothèques et à déclarer travailler à leur domicile. Moins isolés, ils valorisent davantage l'entraide au sein de la population étudiante<sup>7</sup>, dans un contexte d'études organisé autour du travail en laboratoire.

La répartition du temps de travail révèle aussi certains clivages disciplinaires. Ainsi, les doctorants en droit-économie et surtout en lettres-SHS déclarent un nombre d'heures moyen de travail personnel en semaine inférieur à celui des scientifiques. Le

week-end, la tendance s'inverse. Le travail régulier le soir après 22 heures illustre aussi une organisation différenciée de l'emploi du temps entre disciplines puisqu'il concerne seulement un quart des doctorants en sciences contre près de la moitié ailleurs (46,8% en droit-économie et 46% en lettres-SHS).

Les étudiants en lettres-SHS et en droit-économie auraient donc une gestion de leur temps de travail dédié à la réalisation de la thèse plus étalée sur la semaine, le week-end et les soirées que les scientifiques. Cependant, cela ne signifie pas que l'organisation de leur travail soit déstructurée puisqu'ils sont 53% à déclarer se fixer un emploi du temps strict pour leur travail personnel contre 37,9% parmi les doctorants en sciences. La part des salariés dans ces disciplines est une source d'explication à cela, le temps laissé libre par l'activité rémunérée devant être utilisé de façon rationnelle. Néanmoins, si on exclut les étudiants salariés de l'analyse et qu'on limite la comparaison aux doctorants financés, les différences observées en termes de lieux d'études et d'organisation du temps de travail demeurent. Il y aurait donc bien deux manières de mener à bien la réalisation d'une thèse issues de traditions disciplinaires différentes. L'apprentissage de la recherche par la recherche serait favorisé en sciences où les doctorants semblent moins isolés et davantage intégrés dans un environnement « professionnel » qu'en lettres-SHS où la réalisation de la thèse repose sur un investissement personnel important. Néanmoins, cette approche n'épuise pas le schéma interprétatif et on peut aussi parler de « matrice socialisatrice » pour qualifier ces différences relatives aux manières d'étudier<sup>8</sup>. La posture des doctorants en sciences laissant présager une vie sociale future où la distinction entre vie professionnelle et temps libres sera plus marquée que chez ceux de lettres-SHS pour lesquels l'organisation du travail lors de la thèse préfigure une séparation moins nette entre ces deux univers.



Tableau 2 - Le travail personnel des doctorants : principaux lieux d'études et volume horaire hebdomadaire

	Travaillent souvent (en %)			Nombre moyen d'heures de travail personnel	
	en bibliothèque	dans leur logement	dans leur établissement d'études (hors bibliothèque)	En semaine	...le week-end
Sciences	10,4	59,8	66,9	24,4	4,5
Droit, économie	42,1	73,5	22	22,9	5,9
Lettres, SHS	39,2	88,7	14,8	18,9	5,8
<b>Ensemble</b>	<b>28,9</b>	<b>74,4</b>	<b>37,2</b>	<b>21,8</b>	<b>5,3</b>

Lecture : les doctorants en sciences sont 59,8% à déclarer travailler souvent dans leur logement et consacrent, en moyenne, 24,4 heures en semaine à leur travail personnel.

Source : OVE, Enquête Conditions de vie, Editions 2003 et 2006.

## Notes

6 Voir notamment : Erlich V., « Etudiants et doctorants. Conditions d'études et de vie », Observatoire de la vie étudiante - Université Nice Sophia Antipolis, *Etudes et Documents*, n°16, 2000. Vilter S., « Doctorants et docteurs de l'UVSQ : les conditions de réalisation de la thèse », Observatoire de la vie étudiante - Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, 2008.

7 15% des doctorants en sciences se déclarent insatisfaits de l'entraide entre étudiants contre 41,3% en droit-économie et 31,4% en lettres-SHS.

8 Sur la notion de « matrice socialisatrice », voir notamment : Lahire B., *Les manières d'étudier*, Paris, La documentation Française, « Cahiers de l'OVE », 1997.

# Proposition de typologie



Tableau 3 - Jugements sur la situation actuelle et perception de l'avenir professionnel

	Doctorants insatisfaits... (en %)			% de doctorants qui pensent trouver du travail facilement ou très facilement
	... de leurs ressources	... de leur rythme de vie	... de l'entraide entre étudiants	
Doctorants professionnels	19,3	28,1	19,3	58,8
Doctorants solitaires financés	21,6	25,8	27,5	55,3
Doctorants non financés intégrés	31,6	33,2	17,8	40,7
Doctorants solitaires non financés	38,4	31,7	33,9	45,2
<b>Ensemble</b>	<b>27,8</b>	<b>29,2</b>	<b>26,9</b>	<b>51,9</b>

Lecture : les doctorants professionnels sont 19,3% à déclarer être insatisfaits de leurs ressources et 58,8% d'entre eux déclarent penser trouver du travail facilement ou très facilement.

Source : OVE, Enquête Conditions de vie, Editions 2003 et 2006

Les données issues de l'enquête *Conditions de vie* permettent d'obtenir un aperçu des profils et conditions d'études des doctorants et de faire ainsi ressortir des différences entre disciplines dans la manière de conduire un travail de recherche. Au-delà des lignes de partages disciplinaires, les doctorants peuvent aussi être caractérisés en combinant deux indicateurs : 1. bénéficier ou non d'un financement, 2. fréquenter assidûment ou non son université de rattachement. On obtient ainsi une typologie en quatre catégories<sup>9</sup> : les *doctorants professionnels*, les *doctorants solitaires financés*, les *doctorants solitaires non financés* et, catégorie plus marginale, les *doctorants non financés intégrés*.

## Les doctorants professionnels (29%).

Ils bénéficient d'un financement et travaillent souvent dans leur université de rattachement. Ce sont les doctorants les plus jeunes (27,1 ans de moyenne d'âge). Les trois quarts sont inscrits en sciences. Davantage intégrés dans un univers de travail collectif matérialisé par la présence en laboratoire, ils consacrent près de 33 heures par semaine à la réalisation de leur thèse (contre 27 heures en moyenne). Ils se déclarent les plus satisfaits de l'entraide au sein de la population étudiante et sont aussi les plus confiants quant à leur insertion professionnelle.

## Les doctorants solitaires financés (25%).

Ils bénéficient d'un financement et ne travaillent qu'occasionnellement dans leur université de rattachement. Légèrement plus âgés que les précédents (27,8 ans en moyenne), ils se répartissent plus équitablement entre les disciplines même si les scientifiques y sont encore les plus représentés (44,8%). Le sentiment d'isolement y serait plus fréquent puisque plus d'un quart d'entre eux se déclarent insatisfaits des relations entre étudiants. Enfin, l'insertion professionnelle n'apparaît pas ici comme une source d'inquiétude majeure.

## Les doctorants solitaires non financés (37,2%).

Ils ne bénéficient pas de financement pour la réalisation de leur thèse et ne travaillent qu'occasionnellement dans leur université de rattachement. C'est dans cette catégorie que le temps de travail personnel moyen en semaine est le plus faible (18 heures). Nettement plus âgés que les doctorants financés (34,1 ans en moyenne), les deux tiers d'entre eux sont en lettres-SHS et les scientifiques y sont très peu représentés (7,1%). Ils sont plus souvent insatisfaits de leurs ressources, de l'entraide entre étudiants et affichent moins de confiance en leur avenir professionnel.

En marge de cette dernière catégorie on signalera la présence de *doctorants non financés intégrés* (6,5%). Contrairement aux précédents, ils travaillent régulièrement dans leur université de rattachement et mettent en avant une certaine intégration au sein de la population étudiante. Ils déclarent un temps de travail moyen hebdomadaire proche de celui des *Doctorants solitaires financés*. Les scientifiques représentent près de la moitié de ces doctorants dont l'âge moyen (33,7 ans) est légèrement inférieur à celui des doctorants solitaires non financés. Enfin, alors que dans les autres catégories ils représentent plus du tiers des inscrits, les étudiants étrangers sont ici moins nombreux (19,4%).

La typologie proposée montre qu'il existe plusieurs manières de faire de la recherche dans et en dehors de l'université dans le cadre de la préparation d'une thèse. Elle induit aussi des rapports à l'avenir différenciés. D'une manière générale, l'inquiétude des doctorants est d'ailleurs assez préoccupante puisque la moitié d'entre eux pensent rencontrer des difficultés pour trouver du travail. Ce sentiment d'inquiétude a tendance à croître : 51,1% de doctorants inquiets en 2006 contre 47,1% en 2003<sup>10</sup>. La 6<sup>e</sup> enquête *Conditions de vie des étudiants* réalisée en 2010 permettra de voir si cette évolution se confirme dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi.

## Notes

<sup>9</sup> Cette typologie s'inspire du travail de Valérie Erlich sur les doctorants de l'Université de Nice Sophia Antipolis, *op. cit.*

<sup>10</sup> En 2007, le taux de chômage des docteurs trois ans après la fin de leurs études était de 8% contre 4% pour les diplômés d'écoles d'ingénieurs ou de commerce et 6% pour les titulaires d'un master 2. Source : Joseph O., Lopez A., Ryk F., « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », *Bref Céreq*, n°248, janvier 2008.

## Méthodologie

Les données mobilisées pour présenter la situation des doctorants sont issues des deux dernières éditions de l'enquête triennale de l'OVE effectuées en 2003 et 2006. Lors de chaque édition, elle permet de recueillir près de 25 000 réponses d'étudiants inscrits en université (y compris dans les écoles d'ingénieurs rattachées), en CPGE et en STS.

L'agrégation des données issues de ces enquêtes a ainsi permis de travailler sur une population de 1 359 doctorants. Un redressement propre à ces étudiants a été réalisé sur la base des informations centralisées par le Ministère

de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les inscriptions effectives en doctorat pour l'année universitaire 2005-2006. Il porte sur le sexe, l'âge, le lieu d'études, la nationalité et la discipline. Les doctorants inscrits dans la filière santé (médecine, odontologie et pharmacie) ont été exclus de l'analyse. Ils sont en effet peu nombreux (environ 2% des inscrits en doctorats en 2008-2009) et les conditions de réalisation de la thèse y sont bien spécifiques.

Pour comparer la situation des doctorants avec celle des étudiants des autres niveaux de cursus, les données mobilisées sont celles de l'enquête 2006.

# VIENT DE PARAÎTRE

## ETRE ETUDIANT EN PRISON. L'EVASION PAR LE HAUT

*Fanny Salane, La Documentation française, avril 2010*



Publié dans la collection « Etudes & recherche », cet ouvrage de Fanny Salane, qui a reçu le premier prix ex-æquo du 18<sup>e</sup> concours de l'OVE, propose une analyse des conditions de réalisation des études supérieures dans le contexte particulier de l'univers carcéral.

Ce travail, fondé sur une enquête auprès des prisonniers préparant des diplômes post-baccalauréat, vise à analyser comment l'identité étudiante prend sens dans un contexte encore peu étudié comme espace de scolarisation, la prison, et, plus généralement, comment elle se construit à distance et hors de l'université.

Pour vous procurer cet ouvrage, rendez-vous sur le site :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

# A PARAÎTRE

## LES ETUDIANTS ET LA QUESTION DU MERITE

*Elise Tenret, La Documentation française, septembre 2010*



L'auteur de cet ouvrage, qui a reçu le premier prix ex-æquo du 18<sup>e</sup> concours de l'OVE, a souhaité donner la parole à des étudiants appartenant aux quatre grandes filières de l'enseignement supérieur (instituts supérieurs de technologie, sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires et université), afin que puissent être recueillies leurs représentations personnelles du mérite et de la méritocratie.

En choisissant d'enquêter auprès de jeunes en cours d'études et aux trajectoires variées, l'auteur a également voulu souligner l'influence de la socialisation scolaire et universitaire sur les représentations des inégalités et de la justice sociale.

Pour vous procurer cet ouvrage, rendez-vous sur le site :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>



### Observatoire national de la vie étudiante

6 rue Jean Calvin - CS 20509 - 75237 PARIS Cedex 05

Tél. 01 55 43 57 92 - Fax. 01 55 43 57 19

Courriel [ove@cnous.fr](mailto:ove@cnous.fr) - Site <http://www.ove-national.education.fr>

### OVE INFOS

Direction de la publication: Elise Verley, Ronan Vourc'h

Maquette: le laboratoire des émotions

© OVE 2010 - ISSN : 1638-8542